

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 mai 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric

La séance est tenue sous la présidence du préfet suppléant, monsieur Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
  - 2- Adoption de l'ordre du jour;
  - 3- Édifice de La Matanie :
    - 3.1 Travaux de rénovation demandés;
    - 3.2 OTIS Canada – Système de sécurité pour évacuation des passagers;
  - 4- Renouvellement du contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers;
  - 5- Pré-analyse conformité – Projet règlement no 2015-76 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Félicité afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels;
  - 6- Pré-analyse conformité – Projet règlement 2015-77 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Félicité afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels;
  - 7- Calendrier des rencontres du Comité consultatif de révision du PGMR;
  - 8- PNR III – Pacte rural – Colloque sur la recherche de financement, le 21 mai 2015 à Huntingdon;
  - 9- Tourisme :
    - 9.1 Budget (projet) prévisionnel 2015;
    - 9.2 Participation au Happening touristique 2015 de l'Association touristique régionale de la Gaspésie et à la rencontre des membres de la Table des partenaires en tourisme de la Gaspésie, le 8 mai 2015 à Percé;
    - 9.3 Participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), le 10 juin 2015 à Québec;
  - 10- Évaluation foncière – 51<sup>e</sup> Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ), les 28, 29 et 30 mai 2015;
  - 11- Développement local et régional – suivi de la rencontre avec le SCFP, section locale 4602;
  - 12- Varia;
  - 13- Période de questions;
  - 14- Fermeture de la séance.
-

### **RÉSOLUTION 187-05-15**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 188-05-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À L'ARCHITECTE POUR L'ÉVALUATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DEMANDÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des discussions pour le renouvellement d'un bail, une demande a été soumise en lien avec la fenestration, l'éclairage et la climatisation/chauffage;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'évaluer les coûts des travaux demandés, notamment en lien avec la fenestration, et d'ajouter ce mandat à celui de l'architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater *Jean Dallaire, architectes*, pour évaluer les coûts pour le changement des fenêtres au rez-de-chaussée de l'Édifice de La Matanie, majorant le montant du mandat initial de 425 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 189-05-15**

#### **ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À OTIS CANADA – SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR ÉVACUATION DES PASSAGERS**

**CONSIDÉRANT** l'avis des représentants de la compagnie Otis Canada inc., mandatée pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, informant sa clientèle de la mise en place, d'un plan de mise à niveau des systèmes permettant de libérer des passagers de façon sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la sécurité des usagers (employés et clients) et la proposition d'Otis Canada d'ajouter deux équipements de sécurité à l'ascenseur (déverrouillage de sécurité 139 \$/palier et chasse-pieds 735 \$) au montant de 1 291 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le mandat à Otis Canada inc. afin d'installer deux équipements de sécurité à l'ascenseur (déverrouillage de sécurité et chasse-pieds), pour un montant de 1 291 \$ plus les taxes applicables, payable à même le budget d'entretien du bâtiment;

**QUE** la directrice générale, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 190-05-15**

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE AVEC LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers se termine en juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de conciergeries des Ateliers Léopold-Desrosiers sont très satisfaisants;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif mensuel actuel est de 1 291,35 \$ incluant un grand ménage par année, et passerait à 1 336,55 \$ tenant compte de l'augmentation des coûts du décret en entretien ménager, soit de 45,20 \$ par mois;

**CONSIDÉRANT QUE** pour tout autre travail demandé à l'intérieur de leur champ de compétences un taux horaire de 18,00 \$ sera facturé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** renouveler le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers pour une période d'un an à compter de juin 2015, au montant mensuel de 1 336,55 \$, incluant un grand ménage par année, soit un montant annuel de 16 038,60 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 191-05-15**

#### **ANALYSE PRÉLIMINAIRE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Félicité, le 14 avril 2015, a demandé à la MRC de se prononcer sur la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement du *Projet de règlement numéro 2015-76 modifiant le règlement de zonage numéro 76 afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels et d'apporter diverses autres modifications*;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 avril 2015, un projet de règlement a été adopté par une résolution portant le numéro 2015-04-10 du conseil municipal de Sainte-Félicité;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande, sous certaines conditions, au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**DE** recommander au Conseil d'approuver le Projet de règlement numéro 2015-77 de la municipalité de Sainte-Félicité dans la mesure où les conditions suivantes seraient rencontrées :

- Les critères ou conditions permettant de déterminer si une étude géotechnique est satisfaite dans un secteur d'érosion devront être déterminés en se basant sur le cadre normatif proposé par le MSP;
- La possibilité d'empiéter dans les premiers mètres de la bande de protection riveraine devrait être éliminée lors de la construction d'un projet de résidences communautaires ou ayant un bâtiment susceptible d'accueillir un usage à caractère sensible;
- La municipalité devra démontrer la capacité de ses réseaux d'aqueduc et d'égout à répondre à la demande pouvant résulter de l'augmentation du nombre de logements dans la zone 8-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 192-05-15**

#### **ANALYSE PRÉLIMINAIRE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Félicité, le 14 avril 2015, a demandé à la MRC de se prononcer sur la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement du *Projet de règlement numéro 2015-77 modifiant le règlement de lotissement numéro 77 afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels*;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 avril 2015, un projet de règlement a été adopté par une résolution portant le numéro 2015-04-09 du conseil municipal de Sainte-Félicité;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**DE** recommander au Conseil d'approuver le Projet de règlement numéro 2015-77 de la municipalité de Sainte-Félicité, si celui-ci ne fait pas l'objet de modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 193-05-15**

#### **PNR III – PACTE RURAL – COLLOQUE SUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENT, LE 21 MAI 2015 À HUNTINGDON**

**CONSIDÉRANT** le *Colloque sur la recherche de financement* qui aura lieu le 21 mai 2015 vise à développer les compétences des organisations en matière de recherche de financement, peu importe le levier choisi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du colloque et des thèmes qui y seront abordés sont de présenter une multitude d'options pour chacun puisse affiner ses compétences sur un outil/levier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser mesdames Nadine Turcotte et Vanessa Caron, conseillères en développement rural de la MRC de La Matanie, à participer au *Colloque sur la recherche de financement*, le 21 mai 2015 à Huntingdon;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 100 \$/participant, dîner inclus, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives, à même le budget du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 194-05-15**

**DOSSIER TOURISME – PARTICIPATION AU HAPPENING TOURISQUE 2015 DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE ET RENCONTRE DES MEMBRES DE LA TABLE DES PARTENAIRES EN TOURISME DE LA GASPÉSIE, LE 8 MAI 2015 À PERCÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement offre de présenter et promouvoir les nouveautés estivales de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement sera précédé d'une rencontre de la Table des partenaires en tourisme de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement favorise la concertation régionale et la connaissance de l'offre touristique gaspésienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, au Happening touristique de l'ATR de la Gaspésie et à la rencontre de la Table des partenaires en tourisme de la Gaspésie, le 8 mai 2015 à Percé;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 195-05-15**

**DOSSIER TOURISME – PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ), LE 10 JUIN 2015 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2015-2016 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement offre de faire connaître la destination auprès des organisateurs d'événements de la grande région du Québec métropolitain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, à la bourse d'affaires de Québec, le 10 juin 2015 à Québec;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 196-05-15**

#### **ÉVALUATION FONCIÈRE – 51<sup>E</sup> CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AEMQ), LES 28, 29 ET 30 MAI 2015 À ESTÉREL**

**CONSIDÉRANT** le Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 28 au 30 mai 2015 à Estérel dans la région des Laurentides;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à représenter la MRC de La Matanie au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 28 au 30 mai 2015 à Estérel;

**D'autoriser** le paiement de l'inscription au montant de 550 \$ par participant membre de l'AEMQ, les dépenses d'hébergement, de déplacements et de repas ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **VARIA**

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 197-05-15**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

---

Le préfet suppléant  
Roger Vaillancourt

(signé)

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, Roger Vaillancourt, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet suppléant  
Roger Vaillancourt*